

CHARTRE DE L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE WANZOIS.

Préambule

Cette charte a pour objectif de définir les modalités et conditions générales d'utilisation des équipements informatiques et logiciels mis à disposition des utilisateurs dans l'Espace Public Numérique Wanzois et du centre multimédia du Réseau de lecture Public Burdinale-Mehaigne.

1. Accès

Le matériel informatique est accessible à tous, une autorisation parentale est souhaitée pour les enfants de 12 ans.

- après inscription en qualité d'usager du Réseau de lecture Public Burdinale-Mehaigne et règlement du droit d'inscription
- après signature d'un engagement à respecter la Charte de l'Espace Public Numérique Wanzois

- - le mardi : de 13h30 à 19h00
- le mercredi: de 10h00 à 12 heures et de 13h30 à 17h00
- le jeudi : de 13h30 à 18h00
- le vendredi: de 13h30 à 18h00
- le samedi : de 8h00 à 12 h00.

Les conditions d'accès pourront être adaptées en fonction d'impératifs liés à la bonne organisation de l'Espace Public Numérique Wanzois. Ce dernier se réserve le droit de refuser une demande d'inscription, de refuser l'accès, de limiter l'accès en fonction du nombre d'utilisateur ou encore d'exclure un utilisateur qui manquerait à ses obligations.

2. Respect des lieux

2.1. L'utilisateur s'engage :

- à ne pas fumer, ni manger ni boire dans le local.
- à limiter l'utilisation de son GSM aux cas d'urgence.
- à respecter l'équipement mis à sa disposition. Il pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration volontaire du matériel.
- à ne pas se présenter à l'Espace Public Numérique Wanzois accompagné d'un animal.

2.2. Tout local utilisé est censé avoir été reçu en bon état. Les utilisateurs veilleront, dès lors, à laisser les locaux dans un état de propreté correct et à les utiliser en bon père de famille. Ils seront tenus pour responsable des dommages qu'ils pourraient occasionner à des tiers, au matériel mis à disposition et aux locaux.

3. Equipement informatique et logiciels

3.1. L'utilisateur du réseau informatique s'engage à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir pour conséquence :

- d'interrompre le fonctionnement du réseau ou d'un système connecté au réseau ;
- d'accéder aux informations privées d'autres utilisateurs sur le réseau ;
- de modifier ou de détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.

3.2. Sont interdits :

- le développement, l'installation ou la simple détention d'un programme cherchant à contourner la sécurité d'un système ou les protections des logiciels.
- l'utilisation d'un logiciel « piraté » et le téléchargement d'un logiciel ou d'un fichier soumis aux droits d'auteur (copyright).

3.3. L'utilisateur ne tentera pas de modifier les paramètres de configuration du poste de travail, d'effacer les dossiers ou fichiers ou d'éteindre l'ordinateur.

3.4. L'utilisateur s'engage à ne pas insérer de support externe dans l'ordinateur sans que celui-ci n'ait été préalablement contrôlé (anti-virus). Il n'utilisera pas de matériel de lecture et d'enregistrement (graveur portable,...) sauf autorisation préalable d'un gestionnaire.

4. Consignes de travail et déontologie

4.1. L'utilisateur s'engage :

- à respecter le travail des autres usagers. Ainsi, veillera-t-il à ne pas les gêner avec des bruits inutiles (GSM, ...), à signaler immédiatement toute anomalie, dysfonctionnement du système, apparition de virus, ... de même que tout comportement contraire à la présente charte.
- à ne pas tenir des propos injurieux, dénigrants, diffamatoires, calomnieux ou portant atteinte à l'honneur ou à la réputation de tiers ou d'autres utilisateurs de l'Espace Public Numérique Wanzois.
- à respecter les droits d'autrui et notamment le droit de propriété intellectuelle, le droit à la vie privée, le droit à l'image, le droit au nom.
- à respecter la confidentialité, la sécurité du réseau et des systèmes
- à ne pas porter atteinte à la liberté d'expression en gênant ou paralysant les échanges et le fonctionnement du réseau.
- à ne pas utiliser le service à des fins professionnelles ou lucratives.

4.2. L'Espace public Numérique Wanzois est accessible uniquement pour les usages suivants :

- la consultation de sites et la recherche d'informations sur le WEB.
Toute consultation ou toute recherche de sites contraires aux bonnes mœurs et à la morale est strictement interdite. Il en va de même pour les sites à caractère érotique ou pornographique, incitant au racisme, à la xénophobie, à la violence, à caractère injurieux. Il est également demandé de ne pas importer (ouvrir ou enregistrer) des fichiers suspects (virus, ...).
- le travail sur les logiciels bureautiques
Les logiciels de travail préalablement agréés par un gestionnaire pourront être installés sur les différents postes de travail (Word, Excel, Publisher, Access et PowerPoint,...).
- l'envoi et la réception de courrier électronique (email)
L'envoi/ la consultation de email dont le contenu est susceptible de porter atteinte à la dignité d'autrui, ayant une connotation raciste, xénophobe, injurieuse, violente, révisionniste, prônant la discrimination sur base du sexe, de l'orientation sexuelle, du handicap, de la religion ou des convictions politiques d'une personne ou d'un groupe de personnes sont strictement interdits.

- la sauvegarde des données sur support externe préalablement contrôlé.
 - l'impression de fichiers, au tarif arrêté par le Conseil Communal. Toute feuille imprimée sera comptabilisée.
- 4.4. Le gestionnaire de l'Espace Public Numérique Wanzois pourra interrompre le travail d'un ou (des) utilisateur (s) en cas de force majeure.
- 4.5. Les actes de piratage : Il est interdit :
- de commettre des actes de piratage, d'intercepter des données circulant sur le réseau ou diffuser des données nuisibles (virus, Spyware, cheval de Troie,...).
 - de procéder à l'envoi massif de courriers électroniques non sollicités (Spamming).
 - d'usurper l'identité d'autrui.
 - d'utiliser des logiciels Peer to Peer.
- 4.6. Les différends relatifs tant au matériel lui-même qu'à son utilisation ainsi que les manquements graves à la présente Charte seront portés à la connaissance du Collège communal par le responsable de l'Espace Public Numérique Wanzois. Sans préjudice d'un éventuel recours judiciaire, le Collège communal jugera des suites à réserver, le cas échéant, aux situations non prévues par la présente Charte. Les réclamations ou suggestions de tout ordre seront adressées par écrit au Collège communal.
En cas de litige grave, seuls les tribunaux de Huy sont compétents.

5. Sécurité, Cybercriminalité, Sanctions

- 5.1. L'Espace Public Numérique Wanzois se réserve le droit d'exécuter des tests techniques pour protéger la sécurité du réseau. Ces tests peuvent, notamment, porter sur des vérifications des ports TCP/IP ouverts sur chaque ordinateur.
- 5.2. L'Espace Public Numérique Wanzois se réserve le droit d'interdire l'accès à certains sites web ou certains téléchargements, et de limiter le volume des téléchargements autorisés.
- 5.3. L'utilisation de l'infrastructure mise à la disposition des utilisateurs permet l'accès à Internet via un système de Firewall. L'utilisateur est averti que les traces d'activité de ce Firewall sont conservées par l'Espace Public Numérique Wanzois et seront communiquées aux autorités judiciaires en cas d'infraction.
- 5.4. En cas d'infraction pénale se déroulant dans les locaux ou via le réseau mis à disposition, l'Espace Public Numérique Wanzois portera les faits à la connaissance des autorités judiciaires et communiquera, le cas échéant, les données utiles à la manifestation de la vérité.
- 5.5. L'utilisateur ne respectant pas la présente Charte pourra être exclu de l'Espace Public Numérique Wanzois, préventivement par le gestionnaire. Il pourra se voir interdire l'accès à titre temporaire ou définitif par le Collège communal.

6. Vie Privée

- 6.1. Les données personnelles collectées par l'Espace Public Numérique Wanzois sont traitées conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

- 6.2. Les données personnelles communiquées lors de l'inscription sont utilisées uniquement à des fins administratives. Elles sont confidentielles et ne seront communiquées à des tiers que conformément à la législation en vigueur et avec l'accord de l'intéressé, excepté dans le cadre d'une instruction judiciaire.
- 6.3. Avec son accord l'Espace Public Numérique Wanzois utilisera les données personnelles de l'utilisateur à des fins de promotion de ses activités internes. A tout moment, celui-ci a le droit de s'y opposer, gratuitement et sans justification.
- 6.4. Les données d'activité de l'utilisateur, collectées par l'Espace Public Numérique Wanzois pendant l'utilisation du réseau, portent sur les connexions et non sur leur contenu. Elles sont confidentielles et conservées pendant une année. Elles ne seront communiquées aux autorités judiciaires que sur réquisition et dans les cas prévus par le code d'instruction criminelle.
- 6.5. Tout changement de coordonnées devra être communiqué au gestionnaire.

7. Responsabilité de la Commune

- 7.1 Internet est un moyen de communication à part entière. L'utilisateur est, dès lors, responsable de ses actes. La responsabilité du gestionnaire et de la Commune ne pourra être engagée en cas d'utilisation illicite ou détournée d'Internet par l'utilisateur.
- 7.2 L'Espace Public Numérique Wanzois apporte ses meilleurs soins à la bonne exécution et à la continuité du service dans des conditions normales d'utilisation. Il veille, dans la mesure du possible, à la sécurité et au bon fonctionnement technique des systèmes informatiques en réseau de l'Espace Public Numérique Wanzois. La responsabilité de l'Espace Public Numérique Wanzois ne pourra être engagée qu'en cas de faute lourde de sa part.
- 7.3 Aucun gestionnaire, ni la Commune ne peuvent être tenus pour responsable d'éventuels problèmes de connexions liés au fournisseur d'accès « Internet » ou de problèmes dans le transfert de données.
- 7.4 Le gestionnaire et la Commune déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets appartenant à l'utilisateur. Ce dernier doit assurer la surveillance de ses effets personnels.

8. Clauses exonératoires de responsabilité

8.1 Excepté les cas de dol ou de faute lourde, l'Espace Public Numérique Wanzois ne peut être tenu pour responsable du préjudice, direct ou indirect, qui découlerait :

- D'une interruption du service,
- D'une mauvaise qualité de connexion au réseau,
- D'une interruption de la connexion,
- Des erreurs de transmission,
- Des refus d'accès au service,
- Des défauts et dérangements techniques ou des pannes dans le système informatique,
- D'un mauvais fonctionnement du matériel ou des logiciels mis à disposition,
- Du contenu des données transmises, diffusées, reçues ou consultées par les utilisateurs, Du comportement des utilisateurs dans le local, sur les réseaux et des conséquences dommageables.
- De la perte ou de la détérioration des données des utilisateurs,

- De tout dommage subi par les utilisateurs ou les tiers à la suite d'un virus, Spyware, cheval de Troie ou autre logiciel nocif installé à son insu dans le système informatique.
- De l'usurpation de l'identité d'un utilisateur par un tiers, de l'usage qui est fait du login et/ou du mot de passe personnel(s) d'un utilisateur.

8.2 L'utilisateur s'engage à ne pas se retourner contre l'Espace Public Numérique Wanzois en cas de recours, contestation, demande en dommages et intérêts ou autres actions que pourraient former des tiers à l'encontre de son comportement dans l'utilisation de l'Espace Public Numérique Wanzois.

Je soussigné(e) (Nom – Prénom)

Domicilié (e) (Rue- Numéro)

..... (Code postal - Localité)

N°de téléphone :.....

Email :

Né(e) le

Déclare :

- * avoir reçu copie de la Charte de l'Espace Public Numérique Wanzois ;
- * en avoir pris connaissance
- * y adhérer sans réserve et m'engager à en respecter tous les points.

Date :

Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »